

Programme de la Formation

Sécurité incendie HABITATION

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Sécurité incendie HABITATION
Modalité pédagogique : Présentiel
Date(s) : mardi 7 décembre 2021
Lieu : La FAC - 44/46 quai St Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Un incendie domestique se déclare en France toutes les 2 minutes, causant près de 800 décès par an. Comme pour les ERP ces bâtiments d'habitation sont soumis à une réglementation (arrêté du 31/1/1986). Pas de classement en type M, N, U, J... mais des logements classés par famille. Les règles de construction et les obligations de propriétaires seront abordés durant cette journée. Les cas particulier des parcs de stationnement et des foyers-logements clôtureront la formation. La journée se terminera avec les dernières évolutions réglementaires et l'aspect juridique (jurisprudence, doctrine, mise en cause de la responsabilité) du règlement de sécurité.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
MELO Stéphanie - 02.38.54.76.34 - contact@faccentre.fr

PUBLIC CIBLE

Tout le monde.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Auto-évaluation effectuée post formation pour apprécier l'atteinte des objectifs pédagogiques.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Sécurité incendie HABITATION

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel
Date(s) : mardi 7 décembre 2021, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00
Lieu : La FAC - 44/46 quai St Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Un incendie domestique se déclare en France toutes les 2 minutes, causant près de 800 décès par an. Comme pour les ERP ces bâtiments d'habitation

sont soumis à une réglementation (arrêté du 31/1/1986). Pas de classement en type M, N, U, J... mais des logements classés par famille. Les règles de construction et les obligations de propriétaires seront abordés durant cette journée. Les cas particulier des parcs de stationnement et des foyers-logements clôtureront la formation.

La journée se terminera avec les dernières évolutions réglementaires et l'aspect juridique (jurisprudence, doctrine, mise en cause de la responsabilité) du règlement de sécurité.

FORMATEUR(S)

PERRIER ROMAIN - Lieutenant -Officier Prévention - Prévision - Opération Groupement Ouest

PROGRAMME

Cette formation permet de définir et d'expliquer les attentes des services instructeurs et des sapeurs- pompiers lors des dépôts de dossier (accessibilité des bâtiments, voies engins/échelles, défense incendie...). Le cas particulier des foyers-logement est abordé au milieu d'un rappel sur la législation relative aux habitations (circulaire de 1982 et arrêté du 31/01/1986). Les récentes évolutions réglementaires ainsi qu'un retour d'expérience de l'incendie de la cathédrale Notre Dame de Paris clôturent ce module.

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
La F.A.C. 44/46 quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.76.34 - contact@facentre.fr

FORMATION : Sécurité incendie HABITATION

Module : Sécurité incendie HABITATION

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : mardi 7 décembre 2021, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00

Lieu : La FAC - 44/46 quai St Laurent 45000 Orléans

Places limitées à : 13

Date de clôture des inscriptions : 24/11/2021

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non

Architecte DPLG : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FIF PL
- OPCO Atlas
- OPCO EP
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Sécurité incendie HABITATION		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	LIBÉRAL	300,00 € €
	SALARIÉ	350,00 € €
	NOUVEL INSCRIT (N-2)	270,00 € €
	Demandeur emploi	370,00 € €
	Extérieur	370,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

Désignation

La FAC, La Formation des Architectes du Centre, association loi 1901, désigne un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 24 45 03393 45 auprès du préfet de région du Centre, et dont le siège social est situé 44/46 Quai Saint Laurent – 45000 Orléans.

Tel : 02 38 54 76 34 - Mail : contact@faccentre.fr

Siret : 824 896 864 00017 – Code APE : 8559A

Le Stagiaire, qui s'inscrit à une formation proposée par La FAC Centre désigne un membre d'une entreprise, associé ou salarié, indépendant ou libéral venant suivre un stage, d'un ou plusieurs jours de formation professionnelle continue.

Objet et champ d'application

La FAC Centre programme et dispense des formations (seule ou en partenariat) :

- en présentiel, dans ses locaux à Orléans ou délocalisées en Région Centre,
- en intra-entreprises,
- en distanciel par visio-conférence.

Ces Conditions Générales de Vente déterminent les règles applicables aux prestations de formation effectuées par La FAC Centre, pour le compte d'un stagiaire.

Toute commande de formation faite auprès de l'association implique l'acceptation, sans réserve, des présentes Conditions Générales de Vente.

Inscription aux stages et attestation

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, dans la mesure des places disponibles.

La FAC Centre accuse alors réception de l'inscription du stagiaire par mail, en adressant le programme détaillé et le devis avec la convention de formation.

Cette convention doit être retournée signée et revêtue du cachet d'entreprise du stagiaire, au minimum 3 semaines ouvrées avant le début de la formation, accompagnée du règlement.

Le stagiaire peut également s'inscrire en ligne à une formation sur le site internet de La FAC Centre : www.faccentre.fr, sur lequel il peut directement consulter le programme détaillé, prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, du Règlement intérieur et des Mentions légales qui régissent le fonctionnement de l'association.

Dans la suite de la formation, une attestation de présence sera adressée par mail, au stagiaire, accompagnée de la facture (sous réserve de l'émargement de la feuille de présence, pour chaque demi-journée de stage de formation).

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC (l'association n'étant pas assujettie à la TVA).

Ils comprennent l'accès à la formation et aux documents dédiés (le déjeuner est offert).

Le règlement du prix s'effectue à l'inscription. Il est comptant et sans escompte.

Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire, par chèque à l'ordre de "La FAC" ou en ligne par Carte Bancaire.

Prise en charge

Si le stagiaire peut bénéficier d'un financement par un Organisme Collecteur (FIF-PL - OPCO-EP.....) il doit alors faire une demande de prise en charge, avant le début de la prestation, auprès de l'organisme dont il dépend.

Excepté dans le cas de subrogation préalablement mis en place par un Organisme Collecteur, l'intégralité des coûts de formation sera facturé au stagiaire.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Toute annulation de la part un stagiaire, doit faire l'objet d'une notification (par courrier ou par e-mail) à l'adresse contact@faccentre.fr, réceptionnée 10 jours ouvrés après la signature de la convention, ou 15 jours ouvrés avant le début du stage de formation.

En cas d'annulation inférieure à 15 jours ou d'absence totale ou partielle au cours du stage, son montant est dû en totalité, excepté pour raison de santé (sur présentation d'un certificat médical).

La FAC Centre peut être amenée à modifier les dates de formation, sous réserve de respecter un délai de 15 jours calendaires avant la date prévue d'ouverture du stage.

Chaque stagiaire est alors informé par mail du report de cette formation.

En outre, La FAC Centre se réserve la possibilité d'annuler le stage si les effectifs sont insuffisants pour permettre sa conduite pédagogique, et informe alors les stagiaires dans les plus brefs délais.

Dans ce cas, les frais d'inscription à la formation annulée sont remboursés.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant formateur pourra modifier les contenus du programme, selon la dynamique de groupe ou le niveau des participants.

Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association.

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents, en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le stagiaire à La FAC Centre, sont nécessaires pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier destiné à la communication des informations intéressant les sessions et thèmes proposés par La FAC Centre.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004) le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition de ses données personnelles.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française.
En cas de contestation ou litige survenant entre La FAC Centre et le stagiaire, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.
A défaut, l'affaire sera de la compétence exclusive des tribunaux dont dépend le siège social de l'association.